Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 022-212201081-20251218-2025_29-DE

Mairie de Lanleff

République Française **Département COTES D'ARMOR**

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du jeudi 11 décembre 2025

Nombre de membres :

En exercice :	10
Présent :	07
Nombre de suffrage :	09

Date d'affichage :

18/12/2025

Convocation envoyée par voie dématérialisée et par courrier :

04/12/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le onze décembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Lanleff s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Josette CONNAN, Maire.

Étaient présents : Josette CONNAN, Audrey MORVAN, Daniel CRENAN, Annick LE MERRER, Adeline LEVEDER, Guy LE LAN et Ludovic LE CALVEZ

Absents excusés : Angélique LE MERRER, Jérémie COUET et Joël KERGADALAN,

Procurations : Angélique LE MERRER à Ludovic LE CALVEZ, Jérémie COUET à Audrey MORVAN

A été nommé comme secrétaire de séance : Daniel CRENAN

D2025_29 Modification simplifiée n°1 du PLUI de Guingamp Paimpol Agglomération avis de la commune

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L.153-41 et suivants relatifs à la procédure de modification de droit commun des plans locaux d'urbanisme (PLU, PLUi) ;
Vu la délibération DEL2023-12-254 du Conseil d'Agglomération en date du 12 décembre 2023 approuvant le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de Guingamp-Paimpol Agglomération ;
Vu l'arrêté du Président n°2025-10-046 en date du 13 octobre 2025 prescrivant la modification simplifiée n°1 du PLUi de Guingamp-Paimpol Agglomération ;
Vu la délibération du Conseil communautaire n°DEL2025-10-237 en date du 21 octobre 2025 définissant les modalités de mise à disposition du public ;
Vu le projet de modification n°1 du PLUi de Guingamp-Paimpol Agglomération notifié aux Personnes Publiques Associées (PPA) par courrier en date du 14 novembre 2025 ;

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présent :
- D'émettre un avis favorable sur le projet de modification simplifiée n°1 du PLUi de Guingamp-Paimpol Agglomération.
- De demander que l'observation listée ci-dessous soit prises en compte.

Prendre en compte le bon numéro de délibération du permis de démolir : D2024_03 du 22/02/2024

Fait et délibéré à Lanleff
Les jours, mois et an que dessus
Pour extrait conforme

Le secrétaire de séance
Daniel CRENAN

MAIRIE DE LANLEFF 22290

La Maire
Josette CONNAN

MAIRIE DE LANLEFF 22290